

ACTUALITÉS..... p.1

DOSSIER..... p.2
NATURA 2000 : une contribution
à l'équilibre forêt gibier ?LA PAROLE À..... p.3
JEAN-PAUL LEMOINE
propriétaire forestier à NançayQUESTIONS/
RÉPONSES..... p.3ZOOM SUR..... p.4
Le Damier de la Succise :
un papillon menacé

La lettre

Natura

2000 SOLOGNE

N°7 Juin 2014

Edito

par Hubert-Louis VUITTON

Être chasseurs et « écolos » n'a rien d'incompatible. Bien au contraire. Comprendre la dynamique d'un écosystème et l'accompagner pour faire prospérer la faune et la flore devraient être la philosophie de tous ceux qui s'intéressent au gibier.

La diversité des milieux présents en Sologne (forêt, zones humides, prairies...) se prête particulièrement bien à ce retour vers une chasse naturelle et durable.

L'un des éléments clés pour maintenir les potentialités de ce territoire aujourd'hui boisé à plus de 70 % est l'entretien des espaces ouverts (prairies, landes, bords d'étangs...).

En effet, ces zones sont de plus en plus souvent négligées.

Ce sont pourtant des milieux de prédilection pour la recherche de nourriture ou la reproduction. Leur évolution progressive vers la forêt fournit certes des caches favorables au sanglier mais pénalise fortement d'autres espèces, notamment le gibier migrateur. Les entretenir permet donc :

- de maintenir une chasse diversifiée ;
- de conserver des paysages traditionnels propres à la Sologne (alternance de landes, de prairies, d'étangs et de bois) ;
- de préserver la biodiversité dont le gibier fait partie.

Le coût peut s'avérer important mais n'oublions pas que des aides existent. Natura 2000 en est une. Les exemples récents de contrats passés en Sologne pour la restauration et l'entretien de certains habitats naturels, sur des territoires privés, montrent que ce dispositif n'est pas toujours à craindre. Cela permet le dialogue avec les gestionnaires de milieux naturels. Ceux qui ont tenté l'expérience s'aperçoivent que les intérêts de tous convergent.

Hubert-Louis VUITTON,
Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre.



NATURA 2000 EN VIDÉO !

Un film vient de paraître sur la démarche Natura 2000 en Sologne. Trois minutes qui font le point sur ce dispositif contractuel. Deux autres courts-métrages viendront en complément d'ici la fin de l'année. Ils détailleront les actions menées depuis 2008.

Vidéos consultables à l'adresse :
<http://sologne.n2000.fr/actualites/films2014>

UNE RARETÉ RETROUVÉE EN SOLOGNE

L'Utriculaire intermédiaire (*Utricularia intermedia*), plante aquatique carnivore, était jusque-là portée disparue en région Centre. Elle a été redécouverte en 2013 dans un étang de la Ferté-Imbault (Loir-et-Cher). La dernière mention en Sologne datait de 1867 vers Romorantin-Lanthenay. Encore la preuve que les visites-conseils et expertises Natura 2000 chez les propriétaires volontaires permettent de belles découvertes !

L'espèce reste inscrite sur les listes rouges nationale et régionale.



NATURA 2000 : UNE CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE FORÊT GIBIER ?

Lande sèche restaurée à Nançay (18), un milieu apprécié par les cervidés...

Populations de cervidés et milieux forestiers ne sont plus toujours en adéquation. Les conséquences sont visibles aussi bien sur la santé des animaux que sur celle de la forêt. Qu'apportent les mesures pour la biodiversité dans ce débat qui mobilise forestiers et chasseurs ?

Un déséquilibre écologique

En région Centre, le nombre de cervidés a fortement augmenté ces dernières années, dépassant souvent la capacité d'accueil du milieu. Lorsque cerfs et chevreuils sont en surnombre, il peut s'avérer impossible pour la forêt de repousser après une coupe tant les animaux se nourrissent des jeunes pousses ligneuses ou semi-ligneuses (rejets et semis, lierre, ronce, callune...). Pour le gibier, le résultat n'est guère meilleur. En contrepartie de leur nombre, les individus sont maigres et se reproduisent peu.

Le rôle important des milieux ouverts

Prairies et landes naturelles contribuent à l'alimentation des cervidés et permettent ainsi de prévenir une partie des atteintes à la forêt et à l'agriculture. En Sologne, la pression exercée par les cervidés est d'autant plus forte que les espaces ouverts ont fortement régressé. En incitant les propriétaires à restaurer et entretenir des milieux ouverts patrimoniaux, la démarche Natura 2000 ne se limite pas à préserver la biodiversité européenne. Elle plaide également pour un bon équilibre entre le gibier et ses habitats à l'échelle du territoire.

Gestionnaires, unissez-vous !

Forestiers, chasseurs et naturalistes ont tout intérêt à établir un diagnostic commun. C'est la condition *sine qua non* d'une gestion durable des territoires tant sur le plan sylvicole, cynégétique, que de la biodiversité. En Sologne, Natura 2000 peut justement être une porte d'entrée vers ce processus de dialogue via la cartographie des habitats « d'intérêt européen » proposée à chaque propriétaire. Le diagnostic scientifique réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) est gratuit et n'engage à rien. Il peut compléter utilement le Plan simple de gestion des forêts mais également le Plan de chasse.



Document remis au propriétaire après chaque expertise

Grégoire THAUVIN,
animateur du site Natura 2000 Sologne au Centre régional de la propriété forestière.

PUIS-JE RESTAURER UN HABITAT SANS SIGNER DE CONTRAT NATURA 2000 ?

Oui mais sous certaines conditions. La plupart des milieux d'intérêt européen en Sologne sont dits « ouverts ». Ce sont des landes ou des prairies qui, une fois abandonnées, évoluent vers un état boisé. Au-delà de 20 ans, leur réouverture nécessite une autorisation de défrichage délivrée par la Direction départementale des territoires. Pour des surfaces supérieures à 0,5 ha, elle devra être assortie d'une étude au cas par cas. Même si l'administration est encline à autoriser ces défrichements à vocation environnementale, la démarche peut être complexe et attention à ceux qui voudraient y déroger... Par ailleurs, si des engagements fiscaux ISF ou Monichon portent sur la parcelle, il faudra y renoncer.

La signature d'un contrat Natura 2000 facilite la tâche mais les délais d'attente sont plus longs. Le montage administratif est effectué par l'animateur, la description des travaux et le cahier des charges suffisent. Une tolérance de l'administration permet même au propriétaire de conserver les engagements fiscaux pris sur la parcelle en matière de gestion durable des forêts... Même s'il n'y a plus de bois ! Seuls certains travaux comme la restauration de mare de superficie inférieure à 1 000 m² peuvent être effectués sans avoir à accomplir de démarches particulières.



La parole à...

... JEAN-PAUL LEMOINE, PROPRIÉTAIRE FORESTIER À NANÇAY (18)



M. Lemoine a trouvé en Natura 2000 de précieux conseils qu'il applique sur sa propriété de 70 ha. Son témoignage montre à quel point la gestion du gibier et de la forêt est liée à la préservation d'une certaine biodiversité.

Quels sont les milieux qui composent votre propriété ?

Des bois, des landes, des étangs ainsi qu'un petit cours d'eau. Il reste également d'anciennes terres agricoles occupées par des cultures à gibier ou des prairies.

Dans quelle optique la gérez-vous ?

Futaies résineuses et taillis produisent du bois. Mais, comme beaucoup, nous sommes surtout motivés par la chasse. La nôtre est familiale et orientée vers le petit gibier. La diversité des milieux s'y prête mais c'est difficile à maintenir ! Les grands animaux sont omniprésents...

Lorsque Natura 2000 s'est présenté, quelle a été votre réaction ?

Il y a vingt ans, c'était mal expliqué. Le monde de la chasse, dont je fais partie, était très réticent. Nous attendions des réponses claires en ce qui concerne la notion de perturbation de

la faune. Aujourd'hui, le simple fait que le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) soit porteur de la démarche m'a rassuré.

Vous vous êtes finalement impliqué. Comment en êtes-vous arrivé là ?

En 2012, lors de l'instruction de mon plan simple de gestion par le CRPF, nous avons poussé la logique d'inventaire jusqu'au bout. Cela ne m'engageait à rien. Deux landes d'intérêt européen ont été identifiées. Le CRPF m'a conseillé de les entretenir en coupant les ligneux au ras du sol puis en gyrobroyant tous les 3 ans en fin d'hiver. J'ai compris l'intérêt de le faire puisque ces milieux maintiennent une dynamique faunistique. Je suis également très sensible aux paysages solognots qui s'imbriquent et se complètent.

Vous avez choisi de ne pas signer de contrat Natura 2000. Pourquoi ?

Vu la surface concernée (1,8 ha), je ne voulais pas attendre de subventions. J'ai donc demandé, avec l'appui de l'animateur Natura 2000, une autorisation de défrichage. Ensuite, je me suis entendu avec mon expert forestier pour faire couper les arbres à l'occasion d'une éclaircie des parcelles voisines. Il m'incombera ensuite d'entretenir régulièrement.

Allez-vous tout de même adhérer à la charte Natura 2000 ?

Oui sur les bois et landes, car cela n'apporte que des avantages. Non sur les étangs car nous ne pouvons pas les vidanger correctement. Sur ce point, la réglementation sur l'eau est bien plus contraignante que Natura 2000.

Merci à M. Lemoine.

Zoom sur

Le Damier de la Succise

UN PAPILLON MENACÉ

Inflorescences de Succise des prés (*Succisa pratensis*) dans une prairie humide (41)

Classée d'intérêt européen, cette espèce est présente en région Centre mais en faible effectif. Natura 2000 Sologne recense ses habitats et propose des actions de conservation.

Un nom tiré d'une plante

Ses chenilles se nourrissent des feuilles de la Succise des prés. Noires et couvertes de poils elles tissent une toile sur la plante hôte où elles vivent en groupe. L'adulte ne mesure pas plus de 3,5 cm. Il vole de mai à juin en arborant sur la face supérieure des ailes des couleurs fauves orangées, noires, blanches et jaunes. On le distingue grâce aux points noirs sur fond orange présents sur la face inférieure des ailes.

Un habitat en déclin

La Succise des prés affectionne les prairies humides pauvres en éléments minéraux. Les conditions propices à son développement se sont raréfiées avec la disparition des pratiques agricoles extensives. Conséquence : les populations de damiers se réduisent et s'isolent progressivement. En Sologne, la cartographie des milieux naturels chez les propriétaires volontaires fait apparaître la persistance d'un certain nombre d'habitats potentiels pour l'espèce.

Recommandations et aides pour les propriétaires

Sur les prairies identifiées, ceux qui le souhaitent peuvent s'engager via la charte Natura 2000 à faucher tardivement, ne pas fertiliser ni créer de nouveaux fossés de drainage. Ces engagements donnent droit à une exonération de la taxe foncière sur le non-bâti ainsi qu'à une réduction des frais de mutation à titre gratuit. Sur une parcelle où la présence du damier est attestée, un contrat Natura 2000 peut également être signé. Il permet d'être subventionné pour l'entretien de la zone.

Une visite-conseil Natura 2000 n'engage à rien. N'hésitez pas à contactez l'animateur Natura 2000 Sologne (coordonnées p.4)



© CRPF-IFC / G. THAUVIN



© CRPF-IFC / G. THAUVIN

Damier de la Succise

CONTACT :

Grégoire Thauvin
Chargé de mission
Natura 2000 Sologne
CRPF Ile-de-France / Centre
gregoire.thauvin@crpf.fr
Tél : 02 38 53 65 10

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

Publié par :

Le centre régional de la propriété forestière
d'Ile-de-France et du Centre
43 rue du Bœuf St-Paterne - 45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.53.07.91
www.crpf.fr/ifc
Le CRPF est certifié ISO 14001
Directeur de publication : G. de Moncuit
Rédaction : Grégoire Thauvin
ISSN : 2112-7883
Dépôt légal : Juin 2014

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.

Imprimé sur :

papier PEFC par l'Imprimerie Rochelaise
Rue du pont des Salines - BP 197
17006 LA ROCHELLE cedex 1

